

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/09/2024 - 31172 - 2020 B 05777 - 892 412 875 - CHAV'IMO

« CHAV'IMO »

**Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 31 000 €**

**Siège Social : 5 Chemin de la Pierre Blanche
13780 CUGES-LES-PINS**

=====

R.C.S. MARSEILLE

SIRET : 892 412 875 00015

CODE NAF : 64.20Z

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

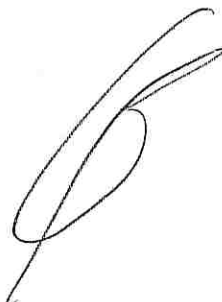
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT



✓
Certifié conforme

Désignation de l'entreprise SASU CHAV'IMO

Adresse de l'entreprise 5 CH DE LA PIERRE BLANCHE

13780 CUGES LES PINS

Néant ☐ *

Numéro SIRET * 8 9 2 4 1 2 8 7 5 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Net

Net

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040	30 000	042	30 000		
	Total I (5)		044	30 000	048	30 000		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072		074			
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	5 955	086	5 955	11 000	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	5 955	098	5 955	11 000	
	Total général (I+II)		110	35 955	112	35 955	11 000	

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	31 000	1 000
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	(4 458)	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	26 542	1 000
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154		
	Emprunts et dettes assimilées			156	2 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169		
	Comptes courants d'associés			173	5 800	10 000
	Autres dettes			175	1 612	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	9 412	10 000
	Total général (I + II + III)			180	35 955	11 000
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU CHAV' TMO

A - RÉSULTAT COMPTABLE

										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le											
										13	1	2	2	0	2	3	1	1	2	2	0	2	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209			210															
	Production vendue		biens				215			214															
			services *				217			218															
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222														
	Production immobilisée *										224														
	Subventions d'exploitation reçues										226														
	Autres produits										230														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234														
	Variation de stock (marchandises) *										236														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240														
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	4 458															
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244															
	Rémunérations du personnel *										250														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252														
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)		255			254															
	Dotations aux provisions										256														
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259			262															
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																		
	Total des charges d'exploitation (II)										264	4 458													
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	(4 458)													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)										280														
	Produits exceptionnels (IV)										290														
	Charges financières (V)										294														
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347			300															
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348																		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)										306														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	(4 458)														
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318														
	Provisions non déductibles *										322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés				247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)						249			251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																								
	Entreprise nouvelles (44, sexies)				986			Zone franche urbaine (44 octies A)		987			Zones de revitalisation de la défense (44 septies)		127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138			997		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)				981			Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992			342			
Divers* dont ZFA NG (44 quaterdecies)				345			Investissements et souscriptions outre-mer		344			Créance due au report en arrière du déficit		346									350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352			354		4 458								
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356														
	Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :																				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370			372		4 458								

Désignation de l'entreprise : SASU CHAV'IMO

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482	30 000	484		486	30 000	30 000
TOTAL		490		492	30 000	494		496	30 000	30 000
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU CHAV'IMO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860	4 458
		Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	4 458

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SASU CHAV'IMO		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation financière des entreprises : qualification des effectifs.

SASU CHAV'IMO

5 CH DE LA PIERRE BLANCHE

13780 CUGES LES PINS

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SMAGEX

453 CHEMIN DE LA FARLEDE

ESPACE DUO

83500 LA SEYNE SUR MER

0494622360

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	2
Disponibilités en Euros	2
Charges à payer	2
Détail des charges à payer	3

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Augmentation du capital 30 000 € suite apport de titres le 24/03/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		3 100		3 100

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	1 612
Total	1 612

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
DIVERS - CHARGES A PAYER	
- SMAGEX TDFC 2021+2022	202
- SMAGEX HC 2021+2022	336
- SMAGEX TDFC 2023	101
- SMAGEX HJ 2021+2022	974
Total	1 612

« CHAV'IMO »

**Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 31 000 €**

**Siège Social : 5 Chemin de la Pierre Blanche
13780 CUGES-LES-PINS**

=====

R.C.S. MARSEILLE

SIRET : 892 412 875 00015

CODE NAF : 64.20Z

=====

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT HUIT JUIN,**

à 11 heures,

Au siège social, 5 Chemin de la Pierre Blanche – 13780 CUGES-LES-PINS,

Le soussigné Monsieur Laurent CHAVE, Associé Unique et Président de la Société CHAV'IMO, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 31 000 € :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président et d'Associé Unique, Monsieur Laurent CHAVE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; il a également établi le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 suivant rapport de gestion du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mention au registre des décisions sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Approbation de la rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé par le Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat déficitaire de 4 458 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau »	-4 458 €
TOTAL DU DEFICIT.....	-4 458 €
	=====

Conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société :

2022 : NEANT,
2021 : NEANT.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce est intervenue :

- Rémunération du dirigeant (montant précisé dans la quatrième décision),

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la rémunération du dirigeant pour l'exercice, qui s'élève à un montant de 0 €.

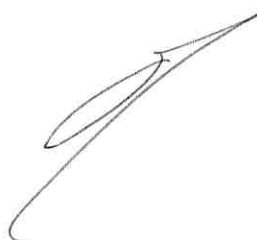
La Société prend en charge (s'il y a lieu) les cotisations sociales obligatoires en matière d'assurance maladie, prévoyance, allocation familiale et assurance vieillesse des mandataires sociaux,

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Laurent CHAVE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the name Monsieur Laurent CHAVE.